

Garantie 30 ans

- Chaque réservoir est appuyé par une garantie limitée de 30 ans contre les fuites causées par la corrosion.
- Notre système d'entreposage à double paroi, d'une fiabilité sans pareille, est appuyé par une garantie rehaussée comprenant une protection de responsabilité en cas de fuite y compris la décontamination, une couverture
- allant jusqu'à 1,0 \$ million pour une période de 10 ans à partir de la date d'achat